



Conflits

En cas de conflits dans le couple ou dans la famille, divers centres de consultation peuvent apporter de l'aide. La violence au sein de la famille ou entre les conjoints est interdite.

Conflits dans le couple

Lorsqu'il y a des conflits dans le couple, les conjoints peuvent avoir recours à une aide professionnelle (consultation conjugale). Des centres de consultation spéciaux proposent des solutions. Les premiers entretiens sont généralement gratuits ou à un tarif réduit. On trouve dans chaque région un centre compétent.

Conflits dans la famille

Dans les familles avec enfants, il faut parfois faire face à des situations difficiles. Elles sont pénibles tant pour les parents que pour les enfants. On recommande toujours aux parents de chercher de l'aide lorsqu'ils sont désemparés. On peut se faire conseiller personnellement auprès des permanences familiales (service de consultation familiale). À la ligne d'aide d'urgence des parents, des experts conseillent des parents qui ont des questions sur l'éducation ou se font du souci pour leur enfant, par téléphone ou par e-mail, (téléphone: 0848 35 45 55, tarif réseau fixe, www.elternnotruf.ch). Les enfants et les jeunes peuvent s'adresser par téléphone, par e-mail, par sms ou par chat à la ligne d'aide d'urgence pour les enfants (téléphone: 147, numéro gratuit, www.147.ch).



Violence domestique

La violence domestique est un délit. Toute personne qui fait usage de la violence commet une infraction, indépendamment de la gravité de celle-ci, et que ce soit contre le conjoint ou contre les enfants. Les autorités doivent prendre des mesures lorsqu'elles prennent connaissance d'actes de violence dans la famille. Pour les victimes d'actes de violence, il existe des offres d'aide gratuites et confidentielles. Les hommes ou les femmes ainsi que leurs enfants peuvent temporairement trouver refuge dans des habitations spéciales (maison d'accueil). Les trois Maisons des femmes (régions de Berne, de Bienne et de Thoune) sont joignables 24 h sur 24 (hotline AppElle!: 031 533 03 03). Les conseillères apportent des conseils gratuits et confidentiels dans les situations de détresse. Elles s'occupent de fournir une protection et un hébergement. Les enfants et les jeunes peuvent s'adresser à la ligne d'aide d'urgence pour les enfants (téléphone: 147, numéro gratuit, www.147.ch). Toute personne qui se sent menacée par un membre de sa famille devrait appeler la police (téléphone: 117). Celle-ci peut exclure de l'appartement ou de la maison une personne qui fait usage de violence ou qui profère des menaces.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-bern.ch/fr/partenariat-et-enfants/conflits